

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

**ANNEE 2006** 

### SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE I: VIE DE L'ASSOCIATION	9
I.1 LES INSTANCES	9
1.2 LES ADHERENTS	10
1.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS ET LES MINISTERES	13
I.3.1 DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES (DIACT) I.3.2 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS I.3.3 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT I.3.4 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES I.3.5 MINISTERE DE L'INTERIEUR	13 13 14
I.3.6 MINISTERE DE LA CULTURE	15
I.4 AUTRES PARTENARIATS	16
I.4.1 Convention de partenariat avec la Federation des Parcs naturels regiona de France	16 JE
PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS	
II.1 ESPACE FRANCO-VALDO GENEVOIS	17
II.2 PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU VOLET TRANSFRONTALIER	l <b>17</b>
II.3 ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL TRANSFRONTALIER GUYANE-BRESIL-SURINAM	18
II.4 DOSSIERS EN PREPARATION	18
II.4.1 STRUCTURATION JURIDIQUE DE LA CONFERENCE DES HAUTES VALLEES	NCO-
II.4.3 PROJET ALZETTE-BELVAL: CONSTITUTION D'UNE INTERCOMMUNALITE TRANSFRONT. II.4.4 PROJET DE GECT POUR L'AUTORITE DE GESTION DE LA GRANDE REGION II.4.5 ETUDE SUR LES ENJEUX TRANSFRONTALIERS DES ALPES-MARITIMES	ALIERE 19 19 19
PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU	21
III.1 COMMUNICATION	21
III.1.1 Newsletters "L'actualite transfrontaliere"	21 GEURS" 22 23
III.2 CONFERENCES ET SEMINAIRES	25
III.2.1 Seminaire sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs, 27 janvier 2006, Lille	25

PROGRAMMATION NATIONALE ET EUROPEENNE 2007-2013, 14 JUIN 2006, MULHOUSE  III.2.3 SEMINAIRE SUR LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE (GECT)	ı
16 NOVEMBRE, METZ	
III.3 INFORMATION ET FORMATION	
III.3.1 DIFFUSION D'INFORMATIONS AU RESEAU	27
III.3.2 INTERVENTION DANS DES UNIVERSITES, COLLOQUES ET FORMATIONS	
PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE .	29
IV.1 ETUDE SUR LES SOLIDARITES TRANSFRONTALIERES	29
IV.2 ETUDE SUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES DA LES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES DE GENEVE ET DE BÂLE	
IV.3 COOPERATION METROPOLITAINE (DIACT)	30
IV.4 VOLET TRANSFRONTALIER DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES (DIACT)	30
IV.5 ETUDES STRATEGIQUES EN PREPARATION	31
IV.1 ETUDE SUR LES QUESTIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES SUR LES LITTORAUX TRANSFRONTALIERS BASQUE ET CATALAN	31
PARTIE V : PROJETS EUROPEENS	33
V.1 PROJET INTERFORM – RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE AUX PRATIQUES TRANSFRONTALIERES	33
V.1.1 Presentation du projet V.1.2 Les seminaires de formation	34 DE AUX 34
V.2 GUIDE PRATIQUE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR LE CONSEIL DE L'EUROPE	
V.3 ETUDE SUR LA GOUVERNANCE DES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES EN EUROPE	
V.4 PREPARATION DE LA PROGRAMMATATION EUROPEENNE 2007-2013	36
V.4.1 LE TRANSFRONTALIER DANS LE CRSN FRANÇAIS ET LA FUTURE PROGRAMMATION NATION ET EUROPEENNE	36
V.5 CONTRIBUTION AUX DOCUMENTS "ETAT ET PERSPECTIVES DU TERRIT DE L'UNION EUROPEENNE" ET A L' "AGENDA TERRITORIAL DE L'UNION EUROPEENNE 2007-2010"	OIRE
PRINCIPALES CONCLUSIONS	39
ANNEXES	
Objectife 2004 do la MOT	F2

### INTRODUCTION

### La Mission Opérationnelle Transfrontalière Un outil évolutif au service des porteurs de projets

### Les origines et le fonctionnement

En 1996, l'Etat, ayant dressé un premier bilan de la coopération transfrontalière entre la France et ses pays voisins, constatait que les fonds communautaires (notamment INTERREG) étaient peu ou mal utilisés. Une enquête réalisée auprès des porteurs de projets a alors mis en évidence leur besoin d'une assistance opérationnelle.

C'est pourquoi, en avril 1997, à l'initiative de la DATAR et avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère de l'Equipement, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a créé la Mission Opérationnelle Transfrontalière sous la forme, dans un premier temps, d'une coordination interministérielle.

Le colloque "Les projets transfrontaliers dans la construction européenne" organisé à Strasbourg en janvier 1998, a permis à la MOT de se positionner comme une plate-forme d'échanges pour les acteurs de la coopération. Elle est ainsi devenue une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets. Cette double légitimité de la MOT (Comité de pilotage interministériel et association) lui donne l'avantage de pouvoir favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires et les porteurs de projets locaux.

#### Les missions

Depuis sa création, les demandes traitées se sont diversifiées mais l'objectif reste le même : faciliter la réalisation de projets transfrontaliers initiés par l'Etat et les collectivités territoriales et permettre une meilleure utilisation des fonds européens, notamment du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : Programme d'Initiative Communautaire INTERREG pour la période 2000-2006 et Objectif 3 de "Coopération territoriale" pour la période 2007-2013.

#### L'assistance opérationnelle aux porteurs de projets

L'assistance opérationnelle est le principal métier de la MOT qui répond aux sollicitations de ses adhérents en les aidant dans la réalisation de leurs projets transfrontaliers. Son apport se décline selon trois modes :

- . faire connaître, valoriser les pratiques et favoriser leur transfert,
- . mobiliser les ressources des partenaires fondateurs : compétences, moyens financiers des réseaux DIACT, CDC, Ministères de l'Equipement, des Affaires étrangères, de l'Intérieur...,
- . apporter une expertise en fonction des besoins exprimés.

La Mission adapte pour chaque intervention son expertise aux réalités du terrain, en constituant des équipes de travail pluridisciplinaires et plurinationales dans lesquelles sont assemblées les compétences techniques utiles en fonction des projets traités ainsi que des régions et pays concernés.

#### La mise en réseau des acteurs

Le rôle de mise en réseau transparaît dans toutes les activités de la MOT. L'association regroupe des collectivités territoriales (Communes, Groupements de communes, Départements, Régions), des grandes entreprises, des associations, des structures transfrontalières...

La mise en réseau est basée notamment sur la diffusion de l'information, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire. Elle s'appuie sur plusieurs supports :

- . La lettre "Espaces transfrontaliers", premier outil d'information trimestriel créé en décembre 1997, traite des grands événements du réseau et fait le point sur un sujet ou une thématique d'actualité.
- . La newsletter "L'actualité transfrontalière", créée en 2004, informe chaque mois de l'actualité de la coopération transfrontalière ; elle est traduite depuis l'année 2005 en anglais ainsi que dans une autre langue européenne (allemand, espagnol, italien et néerlandais).
- . Les cahiers thématiques rendent compte de manière approfondie des études et recherches menées par la MOT sur un thème précis (santé, intercommunalité, transport...). Ils permettent ainsi de valoriser et de capitaliser les travaux de la MOT en les confrontant à la pratique et en les rendant plus accessibles.
- . Le site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu créé en 2001 est devenu un outil de référence dans le domaine du transfrontalier. Il donne accès à d'importantes bases de données documentaires, cartographique, juridique, de projets transfrontaliers, etc. Il permet également la diffusion des publications de la MOT et favorise la mise en réseau des acteurs. Il a été enrichi en 2005 de versions anglaise, allemande, espagnole et italienne.
- . L'atlas et le fonds cartographique permettent d'identifier géographiquement des thématiques telles que les migrations alternantes, le chômage, les espaces naturels protégés, les transports, les agglomérations transfrontalières...
- . Un fonds juridique et documentaire a été constitué et est accessible sur le site Internet.
- . Les colloques et séminaires permettent aux acteurs d'échanger sur les problématiques communes, de partager expériences et bonnes pratiques et de faire reconnaître la MOT comme un partenaire à part entière des instances nationales et communautaires.

#### - L'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière transfrontalière

Cet axe d'intervention vise à faire évoluer les politiques et le cadre législatif au niveau national et européen en matière de coopération transfrontalière. Le positionnement de la MOT lui permet à la fois de faire remonter les besoins et les propositions des sites transfrontaliers et de faire redescendre les orientations des autorités nationales. Ce rôle d'interface de la MOT en fait un outil original.

Cette mission d'aide à la définition de stratégies d'ensemble répond à des demandes émanant de l'Etat mais aussi des acteurs locaux et se traduit par des recherches sur des thématiques transversales menées par l'équipe de la MOT sur des thèmes aussi divers que les projets de territoire transfrontaliers (agglomérations, pays, espaces naturels), le développement économique, les transports, la coopération sanitaire...

Enfin, la MOT est aussi amenée, pour faciliter l'exercice de la coopération transfrontalière, à faire des propositions d'évolution législative. Les deux amendements qu'elle a proposés à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains ont permis des avancées significatives : grâce à eux, les documents d'urbanisme applicables aux territoires transfrontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes et il est possible aujourd'hui de créer des SEM Locales véritablement transfrontalières. De même, la MOT a réussi en 2004, à

initier et à faire porter un amendement permettant d'introduire la notion de "district européen" dans la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales.

### Les projets européens

L'année 2006 a vu la mise en œuvre du projet européen INTERFORM qui aura permis de créer un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières dont la MOT est chef de file. Ce projet, initié en 2004, est financé dans le cadre du programme européen d'assistance technique INTERACT (cf. V.1).

Le Groupe de travail parlementaire franco-belge, chargé d'élaborer des propositions juridiques et des réflexions sur la gouvernance politique de la métropole lilloise franco-belge, a par ailleurs confié à la MOT une mission d'assistance consistant à identifier les agglomérations transfrontalières européennes ainsi qu'à repérer des exemples de bonnes pratiques en matière de gouvernance (cf. V.3).

La MOT s'est enfin investi dans la préparation de la nouvelle programmation européenne 2007-2013, notamment par le biais :

- d'une stratégie d'information en direction de son réseau pour faire comprendre les enjeux de cette préparation et pour que soient bien pris en compte les problématiques et besoins locaux (remontée au niveau national);
- d'une action directe auprès des instances nationales et européennes pour une meilleure prise en compte de la spécificité des zones frontalières (Cadre de Référence Stratégique National);
- d'une stratégie ciblée en direction des Régions dans le but d'assurer une meilleure articulation entre les projets et les programmes, ces derniers devant inclure les problématiques propres à chaque territoire.

### PARTIE I: VIE DE L'ASSOCIATION

### I.1 LES INSTANCES

La Ville de Mulhouse, adhérente à la MOT depuis 2001, a accueilli **l'Assemblée Générale** le 15 juin 2006 à l'invitation de son Maire Jean-Marie BOCKEL. Ouverte par une Assemblée Générale extraordinaire, celle-ci a permis de compléter les statuts de l'association (cf. Annexe 1, p.38) dans le but d'adapter ces derniers à la réalité et à la montée en puissance du réseau. Quatre nouveaux collèges, "Etats-Régions", "Départements", "Entreprises", et "Fédérations, réseaux et autres structures" ont été créés afin d'assurer une meilleure représentation de ces entités dans l'association. Par ailleurs, la durée de l'association a été prolongée de 10 ans. Selon les nouveaux statuts, l'Assemblée Générale annuelle qui suivait a procédé à des élections complémentaires. Elle a également adopté les objectifs de la MOT pour l'année 2006 (cf. Annexe 2, p.47).

Moment fort des travaux et instances de la MOT depuis 2004, une conférence-débat a été organisée la veille, le mercredi 14 juin 2006, sur le thème "Les projets transfrontaliers dans la nouvelle période le programmation 2007-2013" en présence de Pierre MIRABAUD, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (cf. III.2.2).

Trois Conseils d'Administration se sont tenus les 8 février, 15 juin et 18 octobre 2006.

**Six bureaux** se sont tenus les 8 février, 26 avril, 15 juin, 6 septembre, 18 octobre et 6 décembre 2006 avec la composition suivante :

- Président : Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine
- Vice-Président : Alain LAMASSOURE, Président de l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne San Sébastien
- Vice-Président : Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire de Menton, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- Trésorier : Jean-Marc GARNIER, Caisse des dépôts et consignations
- Secrétaire : Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse
- Directeur général : Jacques HOUBART

#### L'équipe technique

L'équipe s'est tout d'abord élargie avec l'arrivée en janvier 2006 d'un "Directeur du développement", Jean PEYRONY, en charge de développer des projets transfrontaliers sur l'ensemble des frontières françaises et des pays voisins.

Depuis juin 2006 Concetta MUNDO remplace Magalie BERNABE comme "Chef de projet formation" du projet INTERFORM.

En novembre 2006, Jean RUBIO, après avoir effectué un stage de 6 mois consacré à la réalisation de l'étude sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe (cf. V.3), a rejoint l'équipe de la MOT en tant que "chargé de mission".

L'équipe technique était ainsi composée à la fin de l'année 2006 d'un Directeur général, d'un Directeur du développement, de cinq chargés de mission, d'un chef de projet et d'une assistante de direction.

### 1.2 LES ADHERENTS

A la fin de l'année 2006, l'association de la Mission Opérationnelle Transfrontalière comptait 44 adhérents.

### 12 nouveaux organismes sont devenus membres adhérents en 2006 :

- La Principauté d'Andorre
- Le Conseil Régional de Guyane
- Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais
- Le Conseil Régional de Lorraine
- La Région Wallonne
- Le Conseil Général du Haut-Rhin
- Le Conseil Général Pas-de-Calais
- La Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée
- La Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A)
- La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Trois adhérents ont quitté le réseau : le Syndicat mixte du Technoport des Trois frontières désormais représenté par l'association de l'Agglomération Trinationale de Bâle, Eurotunnel et la Commune de Vintimille.

### Adhérents potentiels

Au cours de l'année 2006 de nombreux contacts ont été pris avec des adhérents potentiels et des rencontres ont été organisées notamment avec le GLCT PAMINA, RFF, l'Euro-Institut de Kehl, le CNFPT... Les contacts se poursuivront en 2007 dans la perspective d'une éventuelle adhésion.

#### Notes "Services aux adhérents" et "Prestations d'assistance opérationnelle"

La MOT a établi une note "Services aux adhérents" qui détaille l'ensemble des services proposés par la MOT à ses adhérents.

Une deuxième note intitulée "Les prestations d'assistance opérationnelle de la MOT" a été réalisée suite à la demande de nombreux adhérents. Elle fait le point sur les principes d'intervention de la MOT pour le compte de ces derniers. Les interventions, qui dépassent le cadre de conseils ponctuels, sont réalisées sur la base de cahiers des charges. Les produits types sont les suivants : diagnostics de territoire, élaboration de projets de territoire, montage de projets opérationnels, assistance à maîtrise d'ouvrage, montage institutionnel et structuration juridique de projets ponctuels ou de territoires transfrontaliers.

#### Développement du partenariat avec les Régions

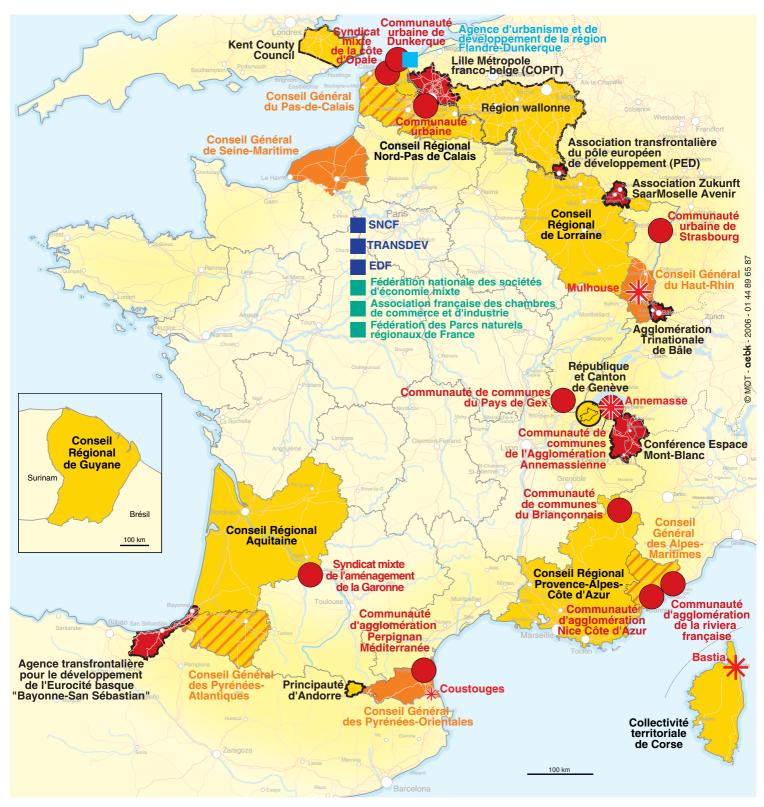
Suite aux axes stratégiques votés par l'Assemblée Générale en 2004, la MOT a engagé un dialogue approfondi avec les Régions et en particulier les autorités de gestion des programmes. Au terme de ces axes, l'objectif était notamment de développer son offre de services de manière à :

- favoriser l'articulation des programmes et des projets ;
- faciliter l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers ;
- mobiliser les niveaux de compétences utiles (intercommunalités, Départements, Régions, Etats, Europe) à la réalisation de projets transfrontaliers de proximité ;



### LE RÉSEAU DE LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

### Année 2006



### Catégorie d'adhérents au 1er octobre 2006

de Collectivités

territoriales

Collectivités

territoriales



- aider les Régions à structurer juridiquement leur partenariat institutionnels pour gérer les programmes et porter des projets européens dans la perspective de la création en 2007 du Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

De fait, le développement du partenariat avec les Régions s'est traduit en 2006 par l'adhésion de 4 Régions françaises, d'un Etat fédéré, la Wallonie et d'un Etat, la Principauté d'Andorre. La MOT réalise pour le compte de la Région Guyane une mission comprenant à la fois la rédaction du programme opérationnel transfrontalier Guyane-Brésil-Surinam et l'amorçage de quelques projets significatifs (cf. II.3).

Des contacts sont en cours avec plusieurs Régions pour définir une assistance de la MOT en matière de structuration des partenariats institutionnels et d'émergence de projets dans le cadre de la programmation 2007-2013.

### I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS ET LES MINISTERES

### I.3.1 Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

La MOT a travaillé tout au long de l'année avec le service "Affaires européennes" de la DIACT dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de programmation 2007-2013, concernant notamment l'objectif 3 "Coopération territoriale européenne", l'outil juridique du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) et le Cadre de Référence Stratégique National (cf. V.4).

La Mission a également travaillé avec la DIACT sur le projet européen INTERFORM piloté par la MOT et financé dans le cadre d'INTERACT (cf. V.I).

Elle a collaboré par ailleurs avec les services de la DIACT :

- sur la réalisation de la première phase et le lancement de la deuxième phase de l'étude sur "Les solidarités transfrontalières" (cf. IV.1),
- concernant la mission d'accompagnement des sites transfrontaliers retenus à l'appel à coopération métropolitaine (cf. IV.3),
- en lien avec le volet transfrontalier de l'"Observatoire des territoires" (cf. IV.4).

### 1.3.2 Caisse des dépôts et consignations

En tant que trésorier et membre de droit de l'association, la CDC a participé étroitement aux décisions prises lors des instances de la MOT; elle s'est également associée à une grande partie de ses actions. L'arrivée du nouveau directeur du développement devrait permettre de développer le partenariat entre la MOT et la CDC sur de nouveaux chantiers opérationnels (Alzette-Belval, Lycée transfrontalier de l'Eurométropole de Lille...).

Sur la base de la convention triennale signée en 2005, la coopération en 2006 a porté plus particulièrement sur :

- La journée d'échanges entre la MOT et les Directeurs régionaux frontaliers de la CDC le 25 avril 2006. L'objectif était de présenter les missions et activités de la MOT aux Directeurs régionaux qui constituent les véritables acteurs de terrain de la CDC, mais aussi de présenter un état des lieux des opérations transfrontalières frontière par frontière et Direction régionale par Direction régionale. Les échanges ont été très fructueux et ont fortement retenu l'attention des Directeurs régionaux.
- La participation de la Caisse à la journée d'échanges sur le nouvel outil juridique, le Groupement européen de coopération territoriale, qui a eu lieu le 16 novembre 2006 à Metz (cf. III.2.3).
- La poursuite de l'étude "Solidarités transfrontalières" qui est entrée dans sa deuxième phase en 2006 (cf. IV.1).

### 1.3.3 Ministère de l'Equipement

#### Nouveau partenariat stratégique

L'année 2006 a été l'occasion de réfléchir à un nouveau partenariat stratégique entre la MOT et le Ministère de l'Equipement, au niveau du Secrétariat Général (Mission stratégique). Ce nouveau partenariat doit permettre de couvrir l'ensemble des champs du transfrontalier et de dépasser le cadre d'études ponctuelles.

#### Partenariat avec la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT)

De nombreux travaux ont été menés par la MOT en lien avec la DGMT, notamment une étude sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs et, suite à celle-ci, l'organisation d'un séminaire en janvier 2006 sur le même sujet (cf. III.2.1). Ces travaux ont également abouti à la production d'un "Cahier thématique" sur les transports transfrontaliers collectifs de voyageurs (cf. III.1.3).

### Partenariat avec la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC)

Une étude sur les problématiques foncières et immobilières au sein des agglomérations transfrontalières de Genève et de Bâle a été commandée en 2005 par le Ministère de l'Equipement. Ce travail a été mené entre octobre 2005 et mai 2006 (cf. IV.2).

Suite à cette étude, la MOT a accompagné la DRE Alsace dans la préparation et la réalisation d'un séminaire "Quels enjeux fonciers dans la région transfrontalière de Bâle" qui a eu lieu le 15 décembre 2006 à Saint-Louis. Elle a préparé en amont les contenus et la forme de cette matinée (programme, contenus et problématiques à exprimer) ; elle a animé le séminaire et rédigé le contenu d'un périodique de la DRE Alsace sur ce sujet.

### 1.3.4 Ministère des Affaires étrangères

En 2006, le partenariat de la MOT avec le Ministère des Affaires étrangères a porté sur les points suivants :

### Suites du Rapport d'Alain LAMASSOURE

La MOT a réalisé, notamment à travers ses outils de communication, un travail de veille et diffusion de l'information sur les suites du rapport réalisé en 2005 par Alain LAMASSOURE : "Les coopérations transfrontalières des collectivités locales françaises". Elles se sont concrétisées de deux manières en 2006 :

- Réunion des préfets frontaliers, 24 avril 2006
- Une réunion avec les préfets frontaliers a eu lieu le 24 avril 2006 sous la présidence d'Alain LAMASSOURE. Dans ce cadre, la MOT a été invitée pour présenter ses travaux et dialoguer avec les Préfets. L'une des principales conclusions de cette rencontre réunion était que la coopération transfrontalière fera désormais partie de toutes les stratégies de l'Etat et que les Préfets auront la tâche d'y veiller et de prendre toutes les initiatives utiles avec leurs homologues des pays voisins pour assurer la protection et favoriser le développement des services aux populations locales. Par ailleurs "le district européen" sera la forme juridique du futur GECT s'il a son siège en France.
- Conférence des consuls et consuls généraux sur la coopération transfrontalière Le 5 septembre 2006 a eu lieu une table ronde sur la coopération transfrontalière dans le cadre de la conférence des consuls et consuls généraux. L'objectif était de faire un état des lieux de la coopération transfrontalière, de mettre à jour les connaissances mutuelles sur l'évolution des réglementations, de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la prise en compte de la dimension transfrontalière, celle-ci pouvant être intégrée à des actions internes comme internationales. Ce dernier point requiert en effet une démarche ouverte et en réseau nécessitant l'appui des consuls aux acteurs de terrain.

### Suivi et information relative au Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

La MOT a associé le Ministère des Affaires étrangères à un groupe de travail interministériel sur le Groupement européen de coopération territoriale, nouvel outil communautaire de coopération territoriale, qui a débouché sur l'organisation d'un séminaire à dimension européenne à Metz en novembre 2006. Le Ministère des Affaires étrangères a également participé à la diffusion sur cet événement en adressant un communiqué à l'ensemble des ambassades françaises en Europe afin que celles-ci fassent le lien dans chaque pays avec les services compétents en matière de coopération transfrontalière.

### Travail de préparation pour le comité de suivi du Traité de Bayonne

A la demande du Ministère des Affaires étrangères et dans le cadre du sommet franco-espagnol (17 octobre 2005 à Barcelone et 16 novembre 2006 à Gérone) et de la relance du Comité de suivi du Traité de Bayonne, la MOT a produit une note de contribution sur la coopération transfrontalière franco-espagnole qui a permis de dresser un état de lieux complet et actualisé de la coopération de proximité franco-espagnole et d'éclairer les spécificités et enjeux propres à cette frontière.

#### 1.3.5 Ministère de l'Intérieur

Depuis sa création la MOT a développé une expertise technique et opérationnelle ainsi qu'une veille permanente sur le cadre juridique national, international et européen de la coopération déconcentrée et transfrontalière. Celles-ci recoupent les champs d'activité de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur dans le domaine du droit des collectivités territoriales.

En 2006, le partenariat de la DGCL avec la MOT a plus particulièrement porté sur :

- la veille et la diffusion de l'information sur les suites du rapport d'Alain LAMASSOURE sur "Les coopérations transfrontalières des collectivités locales françaises" (cf. réunion des Préfets ci-dessus),
- l'analyse, l'expertise ponctuelle, la diffusion de l'information et l'organisation d'un séminaire à dimension européenne associant le Ministère de l'Intérieur sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), ainsi que sa transposition et sa mise en œuvre par des collectivités territoriales françaises et leurs groupements,
- la veille juridique et une expertise ponctuelle sur les autres outils de coopération transfrontalière et décentralisée des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- l'insertion des questions relatives au cadre juridique et institutionnel de la coopération transfrontalière et décentralisée dans les études stratégiques réalisées par la MOT.

### 1.3.6 Ministère de la Culture

En 2006, la MOT a développé des échanges avec le Ministère de la Culture, Délégation au développement et aux affaires internationales. Ceux-ci ont permis d'engager une réflexion sur une future coopération entre le Ministère et la MOT (animation du réseau des DRAC, études communes, etc).

La MOT est également intervenue lors d'un séminaire franco-allemand sur la coopération culturelle, le 10 octobre 2006, co-organisé par le Ministère de la culture et le secrétariat allemand pour la culture et les médias auprès de la Chancellerie allemande.

### 1.3.7 Comité de pilotage interministériel

Depuis l'origine, l'action de la Mission Opérationnelle Transfrontalière est suivie par un comité de pilotage interministériel. Sa fonction est de définir les orientations de l'Etat concernant la coopération transfrontalière, tout en étant à l'écoute des besoins des acteurs de terrain. Piloté par la DIACT, il réunit les ministères français fondateurs de la MOT et associe les Secrétariats aux Affaires Régionales des régions frontalières.

En 2006, le comité de pilotage interministériel s'est réuni le 29 septembre. Il a été l'occasion de faire le point sur les activités de la MOT et de présenter le positionnement du réseau dans la perspective de la programmation européenne 2007-2013.

Dans le cadre de ce comité, la MOT a proposé d'initier un processus de programme d'études stratégiques pluriannuel avec la DIACT et les ministères concernés par la coopération transfrontalière. L'objectif est de rencontrer chaque ministère intéressé afin d'examiner des thèmes prioritaires en transfrontalier et d'élaborer un plan d'actions, pour les années à venir, reposant sur les besoins et lacunes que la MOT a pu constater au fil de son expérience.

### I.4 AUTRES PARTENARIATS

### I.4.1 Convention de partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La MOT et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) ont signé, le 8 février 2006, une convention cadre de partenariat. L'enjeu est de favoriser la coopération transfrontalière des Parcs naturels régionaux ainsi que la reconnaissance des territoires ruraux qu'ils représentent dans le cadre de la prochaine programmation européenne 2007-2013.

Les principaux axes de la convention de partenariat portent sur un travail cartographique, puis sur la valorisation des synergies et complémentarités des deux structures.

La Fédération ouvre ainsi un nouveau champ d'actions pour la MOT, en particulier à travers son important réseau. La Mission de son côté apporte son expérience et ses réseaux pour permettre à la Fédération des Parcs de mieux intégrer les thématiques spécifiques aux régions frontalières et conforter la dynamique transfrontalière des Parcs.

### I.4.2 Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Les relations préalables avec les représentants du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) se sont concrétisées, le 5 décembre 2006, avec la signature d'une convention de coopération.

Le CNFPT souhaite introduire les questions transfrontalières dans son projet pédagogique, ses délégations régionales devant en particulier intégrer la dimension européenne de la coopération territoriale dans leurs programmes de formation.

La MOT contribuera quant à elle à la conception de modules de formation sur la coopération transfrontalière. Les besoins spécifiques des délégations régionales doivent encore être définis mais des demandes d'intervention de la MOT sur des sujets spécifiques ont déjà été formulées.

De plus, le CNFPT peut intervenir au côté de la MOT en conseil sur la structuration de lieux de formation aux frontières ainsi que sur l'actualisation du projet de "référentiel des métiers transfrontaliers".

L'échange de ressources et de compétences entre les deux organismes sera formalisé par la convention, et ce notamment par le biais du réseau INTERFORM. Il est aussi envisagé d'associer les délégations régionales du sud de la France aux prochains Entretiens du transfrontalier (fin 2007), organisés dans le cadre de ce même projet.

## PARTIE II: ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS

### II.1 ESPACE FRANCO-VALDO GENEVOIS

### Projet "Etoile-Annemasse-Genève" et Convention avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Faisant partie des 10 projets prévus par la Charte d'aménagement franco-valdo-genevoise, le projet de l'"Etoile-Annemasse-Genève" prévoit l'urbanisation et l'aménagement d'une zone ferroviaire au cœur de la ville d'Annemasse, au sud-ouest de Genève, et son raccordement au centre de l'agglomération par des liaisons rapides de transports en commun. Il s'appuie principalement sur le projet de raccordement ferroviaire du centre de Genève à la gare d'Annemasse en passant par l'aéroport international de Cointrin : le "CEVA" ("Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse"). Ce vaste projet permettra ainsi d'ouvrir le réseau ferré suisse sur toute la Savoie. Les études stratégiques et pré-opérationnelles ont été terminées en 2006 et le projet a pu entrer dans une phase opérationnelle.

Dans ce cadre, la MOT a accompagné, entre 2005 et 2006, les partenaires français et genevois dans l'achèvement des études pré-opérationnelles, puis dans l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

La MOT est également sollicitée pour intervenir dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois dans son ensemble. Son accompagnement, au-delà du projet de l'"Etoile-Annemasse-Genève", devrait permettre une bonne articulation des projets ponctuels avec l'ensemble du projet d'agglomération. Le projet de convention était à l'étude en 2006 et devrait aboutir en 2007.

### II.2 PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU VOLET TRANSFRONTALIER

Dans le cadre de la réalisation d'une charte pour la création du Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises, le Syndicat mixte de préfiguration de ce Parc, a décidé d'évaluer les chances de ce projet de mettre en place des coopérations transfrontalières avec des partenaires espagnols et andorrans dans des domaines comme l'environnement, le développement économique ou le tourisme. (A noter que le PNR Pyrénées Ariégeoises, par l'intermédiaire de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et la Principauté d'Andorre, est adhérent de la MOT depuis 2006.)

La MOT a particulièrement pour mission d'accompagner, entre octobre 2006 et avril 2007, l'émergence d'une stratégie de court et moyen termes pour le territoire frontalier du PNR. Après avoir réalisé un diagnostic du territoire transfrontalier et recensé les attentes des acteurs à différents niveaux institutionnels, la MOT proposera des pistes et des outils pour mener à bien les actions de coopération entre le futur Parc et d'autres partenaires (parcs naturels, collectivités, etc.).

Par ailleurs, la MOT, forte de son expérience en matière de coopération sur les espaces naturels frontaliers (PNR Scarpe-Escaut, Espace Mont-Blanc, etc.) apporte au futur PNR ainsi qu'aux différents porteurs de projets la possibilité d'établir des contacts avec d'autres territoires aux problématiques comparables.

### II.3 ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL TRANSFRONTALIER GUYANE-BRESIL-SURINAM

La MOT a été sollicitée par le Conseil Régional de Guyane pour assister ce dernier dans la rédaction du programme opérationnel transfrontalier Guyane-Brésil-Surinam. Le Conseil Régional de Guyane est en effet l'autorité de gestion de ce programme pour la période 2007-2013 (objectif "Coopération territoriale européenne").

Au-delà de la rédaction du projet de programme opérationnel, le rôle de la MOT est d'accompagner l'émergence d'une stratégie globale de coopération et d'aider à l'émergence de quelques projets significatifs pour l'ensemble du territoire transfrontalier.

L'intervention de la MOT s'organise en trois étapes :

élaboration d'un diagnostic territorial incluant un état des lieux, l'identification des acteurs et le repérage des projets et des expériences en cours,

recensement des besoins et des attentes des acteurs, identification des projets émergents, proposition d'actions concrètes de coopération et production des axes stratégiques du programme complétée des modalités de gestion administrative et financière de ce dernier,

accompagnement du Conseil Régional dans le processus de négociation avec la Commission européenne ainsi que dans la mise en œuvre du démarrage du programme et des premiers projets.

### **II.4 DOSSIERS EN PREPARATION**

### II.4.1 Structuration juridique de la Conférence des Hautes Vallées

Durant l'année 2006, la MOT a poursuivi ses contacts avec les partenaires franco-italiens de la Conférence des Hautes Vallées et notamment la Communauté de Communes du Briançonnais, adhérente à la MOT, afin de définir les conditions d'une intervention de la MOT auprès de la Conférence.

Cette intervention vise à accompagner l'émergence d'une stratégie à moyen terme pour ce territoire transfrontalier pour la période de programmation 2007-2013, à travers :

- une analyse des perspectives de développement de la coopération transfrontalière (définition en amont des objectifs de coopération, des thèmes et si possible des projets communs avec identification des acteurs de la coopération susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des projets),
- l'élaboration de propositions d'organisation du territoire pour porter cette démarche (partenariat, organisation politique et technique, financement, structuration juridique).

### II.4.2 Projet de création d'une ligne de bus transfrontalière sur la Riviera franco-italienne

Les partenaires de la Riviera franco-italienne, à savoir la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), adhérente à la MOT, et la Province d'Imperia, souhaitent mettre en place, à titre expérimental pour trois ans, une ligne de bus transfrontalière entre San-Remo et Roquebrune, avec une extension prévisible jusqu'à Monaco.

Durant le second semestre 2006, la MOT a été sollicitée par la CARF pour l'accompagner en 2007 dans le montage de cette ligne, via une mission d'appui juridique et administratif dont l'objectif est :

- d'éclairer les partenaires sur les textes nationaux, internationaux et européens en vigueur sur le montage des lignes de bus transfrontalières, ainsi que sur les procédures à respecter et les personnes ressources à contacter,

- de proposer des solutions opérationnelles pour le montage transfrontalier de la ligne, notamment pour sa partie franco-monégasque, au regard d'exemples de montage de lignes de bus sur d'autres frontières.

### II.4.3 Projet Alzette-Belval : constitution d'une intercommunalité transfrontalière

A la demande du Conseil Régional de Lorraine, la MOT a été sollicitée pour apporter son expertise sur l'aménagement transfrontalier concerté du périmètre Val d'Alzette/Belval, dans la perspective du futur contrat de projet Etat-Région Lorraine 2007-2013 et de l' Objectif 3 "Coopération territoriale européenne".

Le Conseil Régional de Lorraine souhaite ainsi confier à la MOT une expertise sur les montages transfrontaliers envisageables en franco-luxembourgeois :

- permettant de passer à une phase opérationnelle : portage politique, définition des conditions générales de réalisation, aménagements opérationnels, etc.
- rassemblant l'ensemble des collectivités et acteurs compétents tant au plan juridique que technique et financier.

### 11.4.4 Projet de GECT pour l'Autorité de gestion de la Grande Région

Suite à la fusion des périmètres des PIC Interreg III A Saar-Lor-Lux et Sarre-Moselle-Palatinat occidental dans le cadre de la programmation communautaire 2007-2013, les partenaires de la Grande Région (Sarre-Lorraine-Luxembourg-Wallonie), réunis au sein d'un groupe de travail, ont décidé de constituer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Dans ce contexte, la Préfecture de Région Lorraine, chargée par l'ensemble des partenaires de piloter cette réflexion, souhaite s'appuyer sur la MOT, en 2007, pour une mission d'assistance à ce groupe de travail. Celle-ci prendra la forme d'expertises ciblées et portera notamment sur l'outil GECT et la définition d'un système de gouvernance du programme au service d'une stratégie transfrontalière.

### 11.4.5 Etude sur les enjeux transfrontaliers des Alpes-Maritimes

La MOT a répondu à une demande de la Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes pour réaliser une étude sur les enjeux transfrontaliers des Alpes-Maritimes. Retenue comme co-traitant avec deux cabinets d'études locaux (Tertio et Stratys, tous deux membres du GIE Proscot qui est en charge de la réalisation du SCOT de la Riviera Française et de la Vallée de la Roya), la MOT co-réalise cette étude qui a pour mission :

- de dresser un état des lieux :
  - . des études faisant référence à des enjeux transfrontaliers sur tout le département,
  - . des possibilités de coopération transfrontalière s'inscrivent dans un cadre juridique et réglementaire,
  - . des acteurs (collectivités locales, acteurs économiques et sociaux...) en France, en Italie ou à Monaco porteurs de démarches transfrontalières,
  - . d'élaborer une synthèse des enjeux identifiés.
- de proposer un plan d'actions : suite à l'état des lieux, l'étude vise à analyser chaque thématique et à définir les éléments de connaissance manquants pour permettre une vision globale et exhaustive des enjeux transfrontaliers territoriaux.

### II.4.6 Assistance à l'élaboration du programme opérationnel transnational Caraïbes

A la demande de la Région Guadeloupe, la MOT a produit une proposition d'intervention pour une mission d'assistance technique concernant l'élaboration du programme opérationnel "Espace Caraïbes" de l'Objectif "Coopération territoriale" pour la période de programmation européenne 2007-2013.

L'objectif de cette mission consisterait à :

- rédiger le programme opérationnel,
- assister la Région Guadeloupe tout au long de la phase de rédaction et de négociation avec la Commission européenne,
- accompagner l'émergence d'une stratégie de court et moyen terme par une analyse des potentialités de la coopération transfrontalière et transnationale avec ses perspectives de développement et l'élaboration de propositions de mise en œuvre opérationnelle.

## PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU

### III.1 COMMUNICATION

La MOT dispose de nombreux outils de communication : une newsletter mensuelle, une lettre d'information trimestrielle, des cahiers thématiques, un site Internet...

En 2006, des revues de presse bi-mensuelles sur l'actualité de la coopération transfrontalière, diffusées à l'ensemble des membres du réseau, sont venues compléter ces productions. Leur valeur ajoutée est d'apporter une information complète sur les faits marquants de la coopération transfrontalière.

L'année 2006 aura par ailleurs permis de poursuivre l'élargissement de la diffusion de ces outils à un public européen. Pour ce faire, les publications de la MOT font l'objet de nombreuses traductions.

#### III.1.1 Newsletters "L'actualité transfrontalière"

Chaque année, la MOT publie 10 à 11 newsletters consacrées à l'actualité de la coopération transfrontalière.

Les newsletters sont envoyées par voie électronique à l'ensemble des membres du réseau et partenaires de la MOT. Elles sont également imprimées en 500 exemplaires et diffusées lors de réunions et d'événements divers, ainsi qu'à de nombreux centres de documentation et structures partenaires et institutionnelles nationales et européennes.

Elles sont publiées en anglais et en français pour chaque numéro ainsi que dans une troisième langue européenne (allemand, espagnol, italien ou néerlandais).

Cet outil de communication a pour fonction de traiter en priorité des sujets intéressant les acteurs transfrontaliers du réseau et d'informer sur l'actualité récente de la coopération transfrontalière, des grands événements à l'échelle de la France et de l'Europe. L'idée est de privilégier l'interactivité avec les membres du réseau, qui peuvent proposer des sujets d'articles et des brèves. Enfin, la newsletter fait parler de la MOT tous les mois : annonce des événements importants du réseau, des dernières publications, du site web, des extraits de la revue de presse.

Le nombre d'abonnés à la version électronique a presque doublé en un an, passant de 900 contacts à plus de 1700 entre le début et la fin de l'année 2006. Le nombre d'abonnés non français est également en hausse constante.

### III.1.2 Lettres "Espaces transfrontaliers"

Les lettres d'information "Espaces transfrontaliers" sont une publication trimestrielle (environ 3 numéros par an). Elles informent sur les faits marquants de l'association et de l'actualité du réseau de la MOT.

Trois numéros ont été élaborés en 2006 :

- La Lettre n°21, parue en juin 2006, a été préparée dans le cadre de la conférence-débat du 14 juin 2006. Elle portait sur la coopération transfrontalière dans la préparation de la nouvelle programmation européenne 2007-2013. L'éditorial a été signé par la Commissaire en charge de la politique régionale, Danuta HÜBNER qui a souligné l'importance de l'Objectif 3 et de son volet transfrontalier au sein de la politique européenne de cohésion. La Lettre est également parue en anglais et a fait l'objet d'une diffusion large au niveau européen.

- La Lettre n°22, parue en octobre 2006, était consacrée au rapport d'Alain LAMASSOURE de mai 2005 sur les relations transfrontalières des collectivités locales françaises. L'objectif de ce numéro était de rappeler les principales pistes contenues dans ce rapport pour favoriser la coopération transfrontalière, de faire le point sur les avancées qui ont été réalisées depuis sa publication et de relancer le débat autour de ces enjeux et des propositions concrètes d'Alain LAMASSOURE. L'éditorial a été signé par la Ministre déléguée aux Affaires européennes, Catherine COLONNA, qui a souligné son engagement dans ce sens.
- La Lettre n°23 a été préparée en 2006 et doit paraître début 2007 en français et en anglais. Elle porte sur le projet INTERFORM consacré à la formation et à la recherche sur les pratiques transfrontalières, financé dans le cadre d'INTERACT. L'éditorial est signé par Colin WOLFE, chef de l'unité "Coopération territoriale" de la Direction générale de la Politique régionale à la Commission européenne.

Entre fin 2005 et fin 2006, le tirage de cette publication est passé de 4500 exemplaires pour une langue (français) à 9000 exemplaires pour deux langues (français/anglais).

### III.1.3 Cahier thématique "Les transports transfrontaliers collectifs de voyageurs"

La sixième édition des "Cahiers thématiques", éditée en décembre 2006, était consacrée aux transports transfrontaliers de voyageurs. Elle constitue la synthèse des travaux menés par la MOT sur ce sujet (études de 2002 et 2005 et séminaire de janvier 2006, cf. III.2.1) et met en perspective, dans une forme synthétique et attractive, une problématique complexe.

Cette publication a été imprimée en 4000 exemplaires, ce chiffre ayant doublé depuis le précédent numéro afin de répondre à une diffusion plus large (notamment dans la perspective du colloque de l'automne 2007, cf. III.2.4).

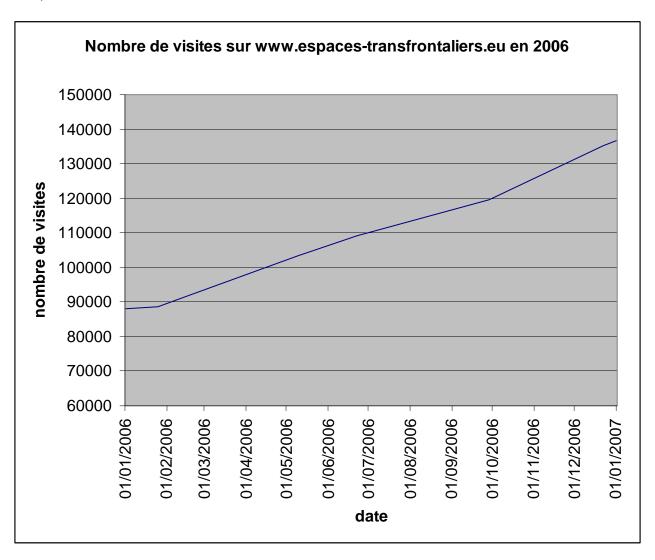
Le Cahier n°6 dresse un état des lieux général de la situation des transports transfrontaliers, de ses enjeux et de ses principales difficultés ; il propose également des pistes de réflexion visant à leur développement et à leur amélioration.

Il se compose de 5 grandes parties :

- Les transports transfrontaliers : un maillon essentiel de la construction des territoires transfrontaliers
- Cadre juridique des transports transfrontaliers
- Obstacles et enjeux
- Expériences de terrain (avec des fiches "territoire" et le témoignage d'acteurs locaux) :
  - . L'Eurométropole Lille franco-belge
  - . L'Agglomération transfrontalière de Longwy
  - . L'Agglomération franco-valdo-genevoise
  - . La frontière franco-italienne dans les Alpes du Sud

#### III.1.4 Site Internet

Depuis sa création en septembre 2002, le site Internet de la MOT, www.espaces-transfrontaliers.eu, est devenu un site de référence sur la coopération transfrontalière. Ce site est d'ailleurs particulièrement bien indexé dans les principaux moteurs de recherche (type Google). Sur ce dernier par exemple, le site apparaît en première position des requêtes "coopération transfrontalière" et "territoire transfrontalier".



Le nombre de visiteurs sur le site est passé de 88 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à près de 137 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2007. La moyenne du nombre de visites par jour est ainsi passée de 112 sur l'année 2005 à 371 sur l'année 2006.

Le site comprend une version française, une version anglaise et des versions allemande, espagnole et italienne.

La version anglaise se compose d'une base de données de projets transfrontaliers, d'articles d'actualités (issus des articles des newsletters), de nombreuses publications sur la coopération transfrontalière (générales, européennes et juridiques), d'une rubrique de liens et d'une présentation de la MOT.

Les versions allemande, espagnole et italienne comprennent pour leur part un centre de ressources avec des articles d'actualité, des publications générales, européennes et juridiques sur la coopération transfrontalière, une rubrique de liens vers des sites Internet et une présentation de la MOT.

Afin de marquer ce positionnement européen, le site s'est doté d'une extension en ".eu" en avril 2006.

Les contenus de l'ensemble de ces versions ont été enrichis tout au long de l'année 2006.

De nombreuses fiches "projets" de la base de données (version française et anglaise) ont été créées ; une nouvelle rubrique concernant la nouvelle programmation européenne 2007-2013 (Objectif 3) a été mise en ligne et les centres de ressources (documentaire, cartographique et juridique) ont été alimentés.

L'année 2006 aura également permis de préparer la création d'un Extranet destiné aux adhérents de la MOT. Le but est à la fois de valoriser l'adhésion mais également de faciliter les échanges et la diffusion de documents au sein du réseau. La création effective de cet Extranet sera réalisée en 2007.

Une nouvelle rubrique consacrée également aux adhérents (présentation de chaque structure, de ses enjeux et projets transfrontaliers) a également été amorcée en 2006 et sera mise en ligne, sur le site "grand public", dans le courant de l'année 2007.

### III.1.5 Revues de presse

La MOT diffuse depuis le mois de septembre 2006 une revue de presse bi-mensuelle à l'ensemble des membres de son réseau. Cette revue de presse, envoyée par mail, dresse un panorama général de l'actualité de la coopération transfrontalière aux frontières françaises ainsi qu'au niveau européen. Chaque numéro contient une centaine d'articles. Ces revues de presse ont vocation à être mise en ligne sur le futur Extranet.

### III.1.6 Fonds cartographique

L'année 2006 aura permis de préparer la nouvelle version de l'Atlas de la coopération transfrontalière, édité dans sa première version en 2001. Cet atlas conserve son architecture d'ensemble et son principe de classeur actualisable où les cartes figurant au recto ont leur commentaire au verso. L'innovation consiste en la création de sous parties à l'intérieur des 3 grands chapitres de l'ouvrage. Chacune de ces sous parties fait d'ailleurs l'objet d'une introduction.

L'ensemble des cartes (une soixantaine) a été actualisé et enrichi d'une vingtaine de planches supplémentaires (30 cartes) sur des thématiques diverses comme :

- les cours d'eau,
- les transports,
- les flux de travailleurs,
- les espaces naturels,
- les espaces de "coopération territoriale" (succédant à Interreg), etc.

Ces cartes font également l'objet de commentaires approfondis. Cette version actualisée de l'Atlas paraîtra au début du deuxième semestre 2007.

### **111.2 CONFERENCES ET SEMINAIRES**

### III.2.1 Séminaire sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs, 27 janvier 2006, Lille

Un séminaire sur les transports publics transfrontaliers de voyageurs a été organisé par la MOT, Lille métropole communauté urbaine et la Direction générale de la mer et des transports du Ministère de l'Équipement, à Lille le 27 janvier 2006. Il faisait suite à une étude commandée par le Ministère de l'Équipement et réalisée, sur le même sujet, par la MOT en 2005.

Le séminaire de janvier 2006 a permis de réunir, dans une même salle, tous les acteurs des transports transfrontaliers de voyageurs, à savoir une centaine de participants de provenance géographique et de structures diversifiées comme la Commission européenne, les ministères français et wallons des transports, de nombreuses autorités organisatrices de transports (conseils régionaux et généraux, structures intercommunales provenant de toutes les zones frontalières), la SNCF, RFF (Réseau Ferré de France), des directions de grands groupes de transports, des transporteurs locaux, etc.

Le séminaire a permis de dresser un état des lieux complet des transports transfrontaliers aux frontières françaises et de souligner l'importance de cette thématique placée au cœur de la réalité quotidienne des bassins de vie transfrontaliers et particulièrement structurante pour la constitution de projets de territoires transfrontaliers.

Au-delà de cet état des lieux, le séminaire a fait ressortir les difficultés (techniques, juridiques et organisationnelles) rencontrées pour mettre en place des réseaux de transports transfrontaliers et a mis en avant des pistes d'actions pour favoriser leur développement.

Une table-ronde réunissant le Ministère de l'Equipement, la Commission européenne, la SNCF et des élus locaux a été organisée autour des guestions suivantes :

- Comment améliorer la connaissance pratique et statistique des déplacements transfrontaliers et des flux au sein des espaces transfrontaliers ?
- Quels sont les principaux obstacles à surmonter dans le développement des transports collectifs dans un projet d'agglomération transfrontalière ?
- Comment promouvoir l'interconnexion des réseaux, l'intermodalité et l'intégration tarifaire transfrontalière ? Comment faire en sorte que les différents niveaux d'autorités compétentes en matière de transports collectifs travaillent davantage ensemble pour promouvoir l'intermodalité transfrontalière ?
- Quelles possibilités juridiques pour des structures de coordination des différentes autorités organisatrices de transport au sein d'un même territoire transfrontalier ?
- Les règlements européens ne prennent pas en compte l'échelle urbaine et suburbaine dans l'organisation des lignes routières de transports en commun. Comment faire évoluer les textes européens sur l'organisation de ces lignes pour que la spécificité des transports transfrontaliers apparaisse à ces différentes échelles ?

Pour finir, le séminaire a montré l'importance de réunir au sein d'un même réseau l'ensemble des acteurs des transports transfrontaliers, condition nécessaire pour bénéficier d'une vision globale de la problématique et pour pouvoir faire remonter les besoins du terrain à destination des autorités nationales et européennes.

## III.2.2 Conférence-débat sur les projets transfrontaliers dans la future programmation nationale et européenne 2007-2013, 14 juin 2006, Mulhouse

Une conférence-débat a été organisée le 14 juin 2006 à Mulhouse sur le thème des projets transfrontaliers dans la nouvelle période de programmation européenne 2007-2013.

Animée par Laurent Miguet, journaliste au Moniteur, cette conférence a permis d'échanger entre les niveaux politiques et techniques, nationaux, européens et de terrain autour de la coopération territoriale européenne.

Une table ronde sur les projets transfrontaliers dans le futur Objectif 3 "Coopération territoriale européenne" a réuni :

- Pierre MIRABAUD, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, DIACT,
- Moray GILLAND, DG Politique régionale, Unité de coopération territoriale, Commission européenne,
- Jean-Pierre ROBBEETS, Inspecteur général aux Relations internationales, Région wallonne, Autorité de gestion,
- Christiane ECKERT, Adjointe au Maire, Ville de Mulhouse,
- Jacques HOUBART, Directeur général de la MOT

Cette table ronde a été suivie d'un débat avec la salle.

L'ensemble des échanges ont souligné la nécessité, pour les nombreux acteurs de terrain présents, de faire remonter leurs projets auprès des autorités chargées des programmes opérationnels qui les concernent. Pierre Mirabaud, Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires, a souligné la volonté du gouvernement d'harmoniser les stratégies nationales et communautaires et de les aligner sur un même calendrier. Le représentant de la Commission européenne, Moray Gilland, a quant à lui rappelé la création du nouvel outil européen : le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui devrait faciliter la mise en oeuvre des projets.

Un compte-rendu de ces échanges a été réalisé et mis en ligne sur le site Internet de la MOT : www.espaces-transfrontaliers.eu.

Par ailleurs, cette conférence organisée dans le cadre de l'Assemblée Générale 2006 de la MOT, a été un moment privilégié d'expression du réseau. Les nouveaux adhérents ont pu présenter leur intérêt et leurs attentes par rapport au réseau (Principauté d'Andorre, Région wallonne, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Général du Haut-Rhin et Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne). D'autres sites ont également pu s'exprimer comme Lille Eurométropole sur son projet d'Eurodistrict franco-belge.

### III.2.3 Séminaire sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), 16 novembre, Metz

Le 16 novembre 2006 à Metz, la MOT a organisé en lien avec la Préfecture de Région Lorraine un séminaire sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Il s'agit du nouvel outil de la "Coopération territoriale européenne" pour la période 2007-2013 qui a pour vocation de faciliter la réalisation d'actions concrètes de coopération (transfrontalière, transnationale et interrégionale) ainsi que la gestion des programmes communautaires.

L'objectif du séminaire était de débattre des enjeux et des perspectives offertes par ce nouvel outil pour la coopération transfrontalière. Les échanges ont pu être suivis en français, en anglais ou en allemand. Le séminaire a réuni plus de 200 participants issus de nombreuses frontières européennes (près de 40% d'entre eux étaient issus de collectivités ou de structures non françaises). Des représentants des Etats mais également des institutions communautaires étaient présents.

Après une présentation du GECT (contexte, contenu et enjeux), trois tables rondes ont été organisées autour des questions suivantes :

- Quel apport du GECT aux programmes et aux projets de coopération transfrontalière dans la nouvelle période de programmation ?
- GECT et portage des programmes communautaires de coopération transfrontalière
- Comment utiliser le GECT pour structurer les territoires et les projets transfrontaliers ?

Les débats ont mis en avant le saut qualitatif que permet ce nouvel outil. A travers lui, chaque Etat européen peut se positionner comme un véritable acteur de la coopération et non plus comme un simple arbitre. Le GECT permet également d'unifier et de simplifier à l'échelle européenne les modalités de la coopération, tout en permettant une grande flexibilité.

Des territoires ont par ailleurs manifesté leur intérêt et leur souhait de créer de nouveaux GECT, dont la Grande Région en tant qu'autorité de gestion de programme. Les porteurs de projets ont quant à eux affirmé leur volonté de s'appuyer sur un outil de dimension européenne pour formaliser leur coopération, réunir tous les partenaires compétents, définir une stratégie commune et avoir ainsi une plus grande visibilité auprès des habitants de leur territoire. Les projets présentés concernaient :

- la Plate-forme Dunkerque/Flandre occidentale,
- le territoire de la riviera franco-italienne (projet de ligne de bus transfrontalière),
- le projet franco-luxembourgeois Alzette/Belval,
- l'Eurodistrict germano-polonais "Oderland-Nadodrze",
- l'hôpital transfrontalier de la Cerdagne à la frontière franco-espagnole,
- le projet de parc naturel transfrontalier franco-italien Alpi marittime Mercantour.

### III.2.4 Préparation d'un colloque européen en 2007

A l'occasion du 10ème anniversaire de la MOT, un grand colloque européen est prévu pour l'automne 2007 à Lille. L'objectif, au moment du lancement des programmes 2007-2013, est d'échanger au niveau européen sur les enjeux politiques et opérationnels de la coopération transfrontalière. Situé entre les présidences allemande (premier semestre 2007) et française (second semestre 2008), cet événement s'inscrit dans la période de réflexion sur le budget européen après 2013 et permettra de mettre en débat l'avenir de la coopération territoriale comme élément important de la relance de la construction européenne.

En vue de sa préparation, la MOT a crée un comité d'organisation qui s'est réuni à deux reprises en 2006. Celui-ci a engagé une réflexion poussée sur les objectifs, les enjeux, les contenus et les aspects organisationnels de ce colloque.

### **111.3 INFORMATION ET FORMATION**

#### III.3.1 Diffusion d'informations au réseau

Tout au long de l'année l'équipe de la Mission Opérationnelle Transfrontalière s'est tenue à la disposition de ses adhérents et partenaires, et plus généralement de toute personne qui en a fait la demande (généralement chercheurs, étudiants ou cabinets d'études), afin d'informer et de diffuser de l'information sur la coopération transfrontalière.

Ces informations se font le plus souvent sous la forme d'envois de documentation ou de réponses à des demandes précises (informations par exemple sur le "GECT" ou sur les territoires transfrontaliers dans la nouvelle programmation européenne 2007-2013).

La MOT étant, d'année en année, mieux connue et mieux identifiée, ces demandes ne cessent d'augmenter. Afin de les limiter, l'ensemble des publications est régulièrement mis en ligne sur le site Internet.

### III.3.2 Intervention dans des universités, colloques et formations

L'équipe de la Mission est également très sollicitée pour participer à des formations, des séminaires ou des colloques. Elle intervient généralement comme expert de référence pour expliquer les enjeux de la coopération transfrontalière, présenter le résultat de ses travaux ou faire le point sur le Programme d'Initiative Communautaire INTERREG et le futur Objectif 3 de "Coopération territoriale européenne".

En 2006, la MOT est notamment intervenue :

- dans le cadre de la semaine de la démocratie participative organisée par la Communauté d'agglomération "Mulhouse Sud Alsace", le 6 avril 2006, pour un débat avec les habitants sur la coopération transfrontalière de leur agglomération,
- à l'occasion du séminaire organisé en juin 2006 par la Commission "Villes Moyennes" de l'association Transcité, pour présenter les conclusions de l'étude sur les transports transfrontaliers,
- auprès de stagiaires du CNFPT, à Strasbourg en juin 2006 pour présenter la MOT, les projets sur lesquels elle intervient ainsi que le cadre juridique et opérationnel de la coopération transfrontalière,
- dans le cadre du Cycle Supérieur de Perfectionnement des Administrateurs (ENA) le 21 juin 2006 sur le thème "la coopération transfrontalière, nouvel enjeu pour les territoires",
- à l'Université d'été de la CAMSA (Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace), en septembre 2006, pour présenter aux personnels de la CAMSA des exemples de projets métropolitains transfrontaliers,
- lors d'un séminaire franco-allemand de coopération culturelle le 10 octobre 2006 coorganisé par le secrétariat allemand pour la culture et les médias auprès de la Chancellerie allemande et le Ministère de la culture et de la communication français afin de présenter la coopération culturelle transfrontalière et l'approche "culture et territoire",
- auprès des étudiants du MASTER CTI de l'Université de Pau et des Pays de l'ADOUR en novembre 2006 pour présenter le cadre juridique et opérationnel de la coopération transfrontalière,
- à l'occasion de la conférence "Implementing a framework for collaboration action Spatial Strategies on the Island of Ireland" organisée en novembre 2006 par l'ICLRD (International Centre for Local and Regional Development) en Irlande du Nord, pour présenter la MOT et des exemples de coopération sur les frontières françaises,
- dans un séminaire consacré à l'observation statistique transfrontalière organisé par la Grande Région à Namur (Belgique) fin novembre 2006 ; celui-ci a été l'occasion d'une présentation des travaux de la MOT dans ce domaine.

## PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE

### IV.1 ETUDE SUR LES SOLIDARITES TRANSFRONTALIERES

Cette étude fait suite aux travaux de la MOT en 2004/2005 concernant l'intercommunalité transfrontalière, au séminaire de février 2005 co-organisé par la MOT, la DIACT et la CDC et aux conclusions du Rapport d'Alain LAMASSOURE de mai 2005.

Elle porte sur une thématique peu étudiée jusqu'ici : le montage financier et opérationnel des projets transfrontaliers (notamment des projets d'investissement), phase indispensable pour permettre aux acteurs du transfrontalier de concrétiser leurs projets communs. Compte tenu de l'étendue des champs thématiques et géographiques à balayer, l'étude a été divisée en deux parties.

La première partie, correspondait à une phase diagnostic intitulée "Les solidarités transfrontalières, identification et analyse des mécanismes financiers des projets transfrontaliers". Lancée en octobre 2005 sur 8 sites couvrant l'ensemble des frontières françaises, elle s'est achevée en mai 2006.

Le bilan des 8 territoires de références a fait apparaître un certain nombre de dysfonctionnements ou de retards, principalement dans l'engagement des projets d'investissements. Ils sont liés principalement à des paramètres que les acteurs locaux de la coopération transfrontalière ne maîtrisent pas. Si la résolution de certains problèmes appelle des réformes en profondeur, d'autres questions peuvent être traitées par une meilleure coordination des différents niveaux de décisions et de contrôle, notamment côté français, et une meilleure prise en compte des spécificités du transfrontalier.

C'est pourquoi il est apparu important à la MOT d'engager la seconde phase de l'étude dans l'optique d'une mobilisation de ces différents niveaux (Etats, Régions, collectivités infrarégionales), afin de dégager des solutions communes, pratiques et opérationnelles.

Lancée en octobre 2006, la seconde partie de l'étude est donc une phase d'investigation complémentaire et de propositions portant sur l'exploration de solutions sur les mécanismes financiers de compensation et les mécanismes de mutualisation des coûts. Elle doit donner lieu à la rédaction d'un vade-mecum destiné aux acteurs de terrain afin de les accompagner dans le montage opérationnel et financiers de leurs projets transfrontaliers.

# IV.2 ETUDE SUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES ET IMMOBILIERES DANS LES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES DE GENEVE ET DE BÂLE

La MOT a mené, entre novembre 2005 et mai 2006, une étude sur les problématiques foncières et immobilières au sein de deux agglomérations transfrontalières faisant l'objet d'une certaine pression foncière : l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'agglomération trinationale de Bâle.

Cette étude, commandée par le ministère de l'Equipement (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction), a permis, pour chacune de ces agglomérations, de comparer les portions de territoires de part et d'autre de la frontière, d'en connaître le fonctionnement, les acteurs et les problèmes spécifiques liés au foncier et au logement. Il s'agissait également de comparer, de chaque côté de la frontière, la prise en compte de ces éléments dans les politiques de planification locales et dans le projet de territoire transfrontalier, ainsi que les différences

relatives aux outils utilisés pour maîtriser la pression foncière. Des propositions en termes politiques et d'outils fonciers ont été formulées.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation finale dans le cadre des rencontres annuelles du Club des Opérateurs Fonciers, qui s'est tenue à Nancy en octobre 2006.

### IV.3 COOPERATION METROPOLITAINE (DIACT)

Suite à l'appel à projet "Coopération métropolitaine" lancé par la DIACT en 2004, la MOT a mené, à la demande de celle-ci, une mission d'accompagnement et de suivi des sites métropolitains à caractère transfrontalier. Sur les 15 sites sélectionnés, 8 étaient concernés :

En 2006, le rôle de la MOT a été:

- de mettre en réseau et d'accompagner les sites métropolitains à composante transfrontalière dans leur démarche,
- de faire le lien et d'accompagner l'articulation nécessaire sur les sites entre le projet métropolitain et les autres projets de territoires engagés (projet d'agglomération, district européen, Eurodistrict, etc...),
- d'assurer l'interface entre les sites, la DIACT et les ministères concernés.

Pour ce faire, la MOT est allé sur le terrain à la rencontre des acteurs des projets concernés : à Nice en janvier 2006, à Sarrebruck et à Dunkerque en mars 2006, à Mulhouse en avril et septembre 2006, à Lille et à Genève en septembre 2006.

Elle a participé à toutes les réunions du groupe de suivi national à la DIACT et a organisé, dans ses locaux, deux journées d'échanges :

- la première, qui a associé les sites métropolitains transfrontaliers et les SGAR, le 7 juillet 2006 sur le thème : "Quelle gouvernance dans les espaces métropolitains à composante transfrontalière ?",

la seconde qui s'est tenue le 28 novembre 2006 et qui portait sur le thème : "Quelle prise en compte des espaces métropolitains à composante transfrontalière dans le futur Objectif 3 de la nouvelle période de programmation".

### IV.4 VOLET TRANSFRONTALIER DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES (DIACT)

Dans le cadre de l'"Observatoire des territoires", la MOT a répondu à un appel d'offres émis par la DIACT qui pilote ce projet. Celui-ci portait sur le lancement d'une phase expérimentale pour la mise en place d'un volet transfrontalier de cet Observatoire.

Ayant remporté l'appel d'offres, la MOT a pour charge de développer ce volet transfrontalier qui doit aboutir à la mise en place d'un système d'informations coordonné des territoires transfrontaliers. Ceux-ci sont en effet généralement dépourvus d'indicateurs statistiques pertinents, adaptés à leur taille et à leur configuration. Ces lacunes sur le plan statistique nuisent à la conduite d'une politique de développement transfrontalier.

L'objectif principal de la mission consiste dans un premier temps en une phase d'étude. Celleci porte sur l'inventaire d'un premier corpus d'indicateurs sur 3 territoires test (Métropole franco-valdo-genevoise, PED de Longwy et Dunkerque-Flandres occidentales) et la définition d'une grille de travail qui préfigurera un système d'informations des territoires transfrontaliers généralisé et intégré à l'Observatoire des territoires.

Les thèmes d'études sont nombreux : démographie et migrations, emploi transfrontalier, formation initiale et continue, économie productive et résidentielle des territoires, attractivité des territoires, services publics, transport de fret et logistique, foncier et logement, culture,

environnement et espaces protégés, structuration des partenariats entre collectivités, finances locales, flux de coopération, identités territoriales et citoyenneté européenne, prospective des territoires transfrontaliers.

Ce travail doit se terminer par un examen des conditions de généralisation de cette observation des systèmes transfrontaliers et des thèmes qui seront couverts ultérieurement.

### IV.5 ETUDES STRATEGIQUES EN PREPARATION

### IV.1 Etude sur les questions foncières et immobilières sur les littoraux transfrontaliers basque et catalan

La MOT a répondu à un appel d'offres émis par la DGUHC du Ministère de l'Equipement pour la réalisation d'une étude sur les questions foncières et immobilières sur les littoraux transfrontaliers basque et catalan. Associée au cabinet basque IKEI, spécialisé dans les questions relatives au logement et à la planification, l'étude a commencé en décembre 2006 et se poursuivra jusqu'en juin 2007.

Ce travail consiste à réaliser un diagnostic des caractéristiques foncières et immobilières dans les zones du littoral basque et catalan afin d'en mesurer les enjeux et de déterminer les stratégies à mettre en place pour accompagner les évolutions à l'œuvre au sein de ces deux territoires transfrontaliers.

De façon plus précise, la MOT doit s'attacher à :

- mieux comprendre les enjeux relatifs à la maîtrise de la pression foncière et immobilière dans ces deux espaces,
- produire un référentiel immobilier et foncier de ces territoires à travers une meilleure connaissance des mécanismes à l'œuvre : quel contexte ? quel marché ? quels acteurs ? quelles difficultés ? quelles tendances ? quelles actions menées actuellement ?
- esquisser des pistes de solutions pour contrôler cette pression éventuelle et favoriser un développement harmonieux de ces territoires tant sur le plan technique que politique.
- placer la problématique foncière et immobilière au coeur du projet de territoire de ces deux espaces transfrontaliers.

### PARTIE V: PROJETS EUROPEENS

# V.1 PROJET INTERFORM – RESEAU EUROPEEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE AUX PRATIQUES TRANSFRONTALIERES

### V.1.1 Présentation du projet

Le projet INTERFORM réunit 8 partenaires : la MOT (chef de file), l'Euro-Institut de Kehl/Strasbourg, l'Université de Gênes, l'Institut International de Communication de Gênes, l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'Université de Pau et des pays de l'Adour, l'Université de Genève et l'Université de Deusto.

L'objectif principal du projet consiste à développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant, grâce à la mise en réseau des acteurs de la formation et de la recherche, un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain. Ce projet doit ainsi permettre :

une meilleure professionnalisation des différentes catégories d'intervenants sur les projets et les programmes de coopération,

l'élaboration collective et progressive d'une culture commune,

l'aide à la structuration et à la mise en réseau des lieux de formation sur les frontières.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux sont répartis en 3 pôles :

### - Un pôle ressources

- . Un centre de documentation : identification, organisation et mise à disposition des ressources documentaires disponibles comme base pédagogique à la formation et comme référence pour les travaux de recherche sur le transfrontalier.
- . Un réseau d'experts : repérage des compétences, identification et mise en réseau des experts pour organiser l'échange sur leurs pratiques et faire de ces professionnels des pédagoques.
- . Organisation de la complémentarité des lieux de formation : optimisation de l'offre par la coordination des spécificités de chaque site.

### - Un pôle production

- . Développement des offres de formation : développement de modules de formation selon une approche méthodologique ou thématique.
- . Production en vue d'une capitalisation notamment vers les nouveaux pays membres de l'Union européenne : développement de produits méthodologiques et pédagogiques (kits pédagogiques...) qui seront notamment proposés aux nouveaux pays membres dans le cadre de la coopération interrégionale.

#### - Un pôle professionnalisation

. Les "Entretiens du transfrontalier" : professionnalisation des acteurs par la confrontation des points de vue des praticiens de terrain et des chercheurs lors d'un séminaire annuel.

La durée du projet est programmée du 01/10/2004 au 31/03/2008.

### V.1.2 Les séminaires de formation

En 2006, deux séminaires de formation ont été organisés. Le premier, "méthodologique" a eu lieu en mars et portait sur la formation des chefs de projet transfrontalier. Le second, "thématique" s'est tenu en octobre et était consacré au montage de projet en matière de santé publique.

Ces deux séminaires, qui ont associé des opérateurs de différents territoires transfrontaliers, ont permis de mener une réflexion sur les méthodes employées dans des cas concrets de coopération et de déterminer des procédures modèle de conduite de projet. L'objectif, suite à ces séminaires, est de formaliser des éléments méthodologiques et pédagogiques en préparant une "mallette pédagogique". Les deux mallettes de ces premiers séminaires sont actuellement en cours d'élaboration.

# V.1.3 Les deuxièmes "Entretiens du transfrontalier" : "d'Interreg III à l'Objectif de coopération territoriale européenne ; nouveau contexte, nouveaux enjeux, nouveaux métiers"

Successeurs des Premiers Entretiens du transfrontalier sur la "Performance économique des territoires frontaliers", Nice, 2 et 3 décembre 2005, les deuxièmes Entretiens du Transfrontalier se sont déroulés les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2006 à Kehl. Ils ont eu pour titre : "d'INTERREG III à l'Objectif de coopération territoriale européenne ; nouveau contexte, nouveaux enjeux, nouveaux métiers".

Organisés par la MOT et l'Euro-Institut de Kehl/Strasbourg, ils ont été l'occasion de débattre de l'actualité de la coopération territoriale dans le contexte de la programmation européenne 2007-2013 et plus particulièrement de l'intégration des démarches transfrontalières dans la logique globale de développement du territoire européen. Les participants, chercheurs et praticiens, ont également pu échanger sur ses enjeux et opportunités, ainsi que sur les compétences spécifiques que les collectivités et les acteurs auront à développer dans ce nouveau contexte.

62 personnes étaient présentes sur les deux journées (assistance au nombre volontairement limité), représentant diverses structures et territoires. Cela a d'ailleurs été positivement souligné dans les évaluations, de même que la richesse des sujets traités, bénéficiant de points de vue différents et d'une forte participation de l'assemblée.

Il est prévu de publier les Actes du colloque afin de proposer ces réflexions à un plus large public.

### V.1.4 Site Internet et plaquette de présentation du projet

La plaquette d'information sur le projet INTERFORM a été imprimée en juillet 2006 et a déjà trouvé une large diffusion auprès des partenaires et du public à l'occasion des évènements organisés au cours du second semestre 2006 (séminaires, Entretiens).

Le site Internet du projet a été mis en ligne en novembre 2006. Disponible en français et en anglais à l'adresse www.interform-eu.org, il est consacré à la recherche et à la formation sur les pratiques transfrontalières.

Sa vocation est de :

- présenter le projet, les activités et les produits "INTERFORM",
- sélectionner des actualités sur la formation,
- proposer un centre de ressources sur la formation et la recherche en transfrontalier avec la constitution d'une base de données documentaire, d'un répertoire des lieux de formation et d'un répertoire des experts spécialisés dans ce domaine,
- mettre en réseau, par le biais d'un accès réservé, l'ensemble de ses partenaires.

Six rubriques seront alimentées au fil des événements et productions du réseau.

### V.2 GUIDE PRATIQUE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR LE CONSEIL DE L'EUROPE

En novembre 2005, la MOT a été sollicitée par le Conseil de l'Europe pour rédiger un "Guide pratique de la coopération transfrontalière", qui a été examiné et validé par le "Comité d'experts sur la coopération transfrontalière" (LR-CT) du Conseil de l'Europe le 7 mars 2006.

Publié en français et en anglais, ce Guide se destine à l'ensemble des Etats membres du Conseil et plus particulièrement à tout porteur de projets transfrontaliers. Il représente le premier ouvrage synthétique et pratique sur la coopération transfrontalière, résultat d'une longue pratique de la coopération transfrontalière sur le terrain et d'une capitalisation des expériences et des savoir-faire du réseau de la MOT. Il est disponible sur le site de la MOT (www.espaces-transfrontaliers.eu) et sur celui du Conseil de l'Europe (www.coe.int).

Ce guide pratique présente la coopération transfrontalière en sept questions :

### 1. Introduction : qu'est ce que la coopération transfrontalière des collectivités et autorités locales en Europe ?

- 1.1 Origines et définition
- 1.2 Formes et modalités

#### 2. Sur quel cadre juridique et administratif s'appuyer pour coopérer?

- 2.1 Les principes généraux s'appliquant aux collectivités et autorités locales
- 2.2 Association et autres structures de coopération "de facto"
- 2.3 Outils prévus par les Conventions du Conseil de l'Europe et Traités bilatéraux ou multilatéraux

### 3. Quelles conditions préalables pour une coopération transfrontalière couronnée de succès ?

- 3.1 Contexte et conditions de la coopération
- 3.2 Comment amorcer une démarche de coopération entre collectivités locales ?

#### 4. Comment une démarche de coopération transfrontalière évolue-t-elle ?

- 4.1 Des premiers contacts au montage de projets communs
- 4.2 Mise en place de structures
- 4.3 Un exemple pratique, les agglomérations transfrontalières

#### 5. Création d'une structure commune : quelle forme, quelle rédaction des statuts ?

- 5.1 Comment choisir la structure adéquate pour porter la démarche de coopération?
- 5.2 Avantages et inconvénients des montages transfrontaliers
- 5.3 Comment rédiger les statuts?

## Synthèse des points 3, 4 et 5 : éléments de méthode du montage institutionnel et juridique de projets transfrontaliers

#### 6. Quels financements nationaux et communautaires des projets transfrontaliers?

- 6.1 Principes généraux
- 6.2 Type de financement

### 7. Conclusion : comment pérenniser la coopération transfrontalière et interterritoriale ?

- 7.1 La gouvernance politique et l'appropriation citoyenne
- 7.2 Des moyens pérennes et une culture de travail partagée
- 7.3 Inscription de stratégies transfrontalières dans les politiques locales, régionales et nationales

L'ouvrage est disponible sur le site Internet du Conseil de l'Europe (www.coe.int) et de la MOT (www.espaces-transfrontaliers.eu).

# V.3 ETUDE SUR LA GOUVERNANCE DES AGGLOMERATIONS TRANSFRONTALIERES EN EUROPE

Une étude sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe, commandée par le Secrétariat général pour les affaires régionales de la Préfecture Nord-Pas-de-Calais, a été menée par la MOT entre avril et novembre 2006.

Ce travail avait pour objectif d'alimenter la réflexion du Groupe parlementaire franco-belge<sup>1</sup> sur le processus de structuration institutionnelle et technique de Lille Eurométropole franco-belge.

L'étude consistait à identifier l'ensemble des objets urbains transfrontaliers en Europe (travail effectué en partenariat avec l'Institut IGEAT de l'Université libre de Bruxelles) en portant à la fois un regard théorique et une typologie des sites existants en fonction de leur morphologie et de leur fonctionnement. L'étude a également permis de repérer les bonnes pratiques de gouvernance de leur projet de territoire transfrontalier en sélectionnant 8 sites urbains qui ont été analysés en profondeur et comparés :

- Agglomération Trinationale de Bâle (France/Suisse/Allemagne),
- Agglomération franco-valdo-genevoise (France/Suisse),
- Eurocité basque Bayonne-San Sebastian (France/Espagne),
- Villes MAHHL: Maastricht, Aachen, Liège, Heerlen,
- Hasselt (Belgique/Pays-Bas/Allemagne),
- Région Öresund : Copenhague, Malmö (Danemark/Suède),
- Eurocité Görlitz-Zgorzelec (Allemagne/Pologne)
- Région Centrope : Vienne, Bratislava, Györ, Brno (Autriche/Slovaquie/Hongrie/République tchèque).

L'ensemble de ces sites ont été visités afin de mieux comprendre leur fonctionnement et de rencontrer les multiples acteurs impliqués dans la démarche.

L'étude a également permis de dresser une analyse transversale des paramètres déterminants pour le fonctionnement de la gouvernance transfrontalière. Des préconisations, qui peuvent s'appliquer notamment au cas lillois et fondées sur les meilleures pratiques rencontrées, ont ensuite été dégagées. Cette étude doit faire l'objet d'une diffusion pour le début 2007.

# V.4 PREPARATION DE LA PROGRAMMATATION EUROPEENNE 2007-2013

# V.4.1 Le transfrontalier dans le CRSN français et la future programmation nationale et européenne

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation européenne 2007-2013, la France a finalisé en 2006 son "Cadre de référence stratégique national" (CRSN). Ce document expose les choix opérés au plan national pour la mise en œuvre des orientations communautaires et constitue le socle commun pour tous les acteurs concourant à la politique de cohésion 2007/2013. Il assure également la synergie entre la programmation européenne et les différents outils de planification nationaux et régionaux.

Afin que la spécificité transfrontalière soit insérée de manière transversale et optimale à ce document stratégique, la MOT, après consultation de ses adhérents et en complément des contributions régionales, a fourni à la DIACT une contribution proposant certaines modifications :

36

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le rôle de ce groupe de travail qui réunit des parlementaires français et belges depuis novembre 2005 est de finaliser "une proposition d'organisation institutionnelle pour la métropole lilloise franco-belge".

- dans la première partie "Diagnostic" : proposition d'ajout d'un point spécifique sur "l'enjeu des territoires transfrontaliers", l'objectif étant de sensibiliser les acteurs à la spécificité transfrontalière ;
- dans la rubrique concernant "la dimension territoriale de la cohésion et du développement durable" : ajouts de passages permettant de mentionner spécifiquement la coopération transfrontalière ;
- concernant les "programmes opérationnels" de coopération transfrontalière France-Espagne et France-Italie : proposition de rajouter respectivement la Principauté d'Andorre et la Principauté de Monaco.

# V.4.2 L'assistance technique pour la coopération territoriale (niveau national et européen)

Les programmes du nouvel Objectif 3 pour la période 2007/2013 feront l'objet d'une assistance technique, au niveau national et au niveau européen. Pour chaque programme d'assistance technique, en cours d'élaboration, la MOT a effectué un recensement des besoins de ses adhérents en matière d'assistance à la coopération territoriale dans le but de les relayer auprès des instances concernées (nationales et européennes).

Ces besoins ont été repris dans une note de contribution qui se compose de 4 rubriques :

# 1) Eléments de réflexion générale sur les enjeux de la nouvelle période de programmation

La réforme 2007-2013 doit être l'occasion de renforcer :

- la dimension structurante des projets,
- l'articulation programmes/projets,
- la représentation des autorités urbaines dans les instances des programmes, pour l'objectif 3 de coopération (comme pour l'objectif 1 ou 2), notamment pour prendre en compte la réalité des agglomérations transfrontalières,
- le soutien des structures à même de porter les "stratégies conjointes de développement territorial durable" et les projets : GECT...,
- l'implication politique de l' Etat et des collectivités au plus haut niveau dans la coopération territoriale.

## 2) Actions à mener au profit des programmes et des projets de coopération dans le cadre d'un programme national d'assistance technique

Elles devraient concerner:

- des outils d'informations et site Internet,
- des séminaires de formation et d'échanges sur les pratiques transfrontalières,
- des informations sur les politiques nationales et européennes,
- des échanges entre les acteurs locaux et régionaux, et les autorités nationales, sur les projets et leur prise en compte dans les programmes de coopération,
- des bases de données : juridique, cartographique, projets...
- des études stratégiques portant sur les outils juridiques de portage des projets, les thématiques sectorielles (transports, santé, développement économique, environnement,...) afin d'identifier et faire remonter les besoins des adhérents auprès des instances nationales ou européennes, un volet transfrontalier de l'Observatoire des territoires animé par la DIACT.

# 3) Actions à mener au profit des programmes et des projets de coopération dans le cadre des programmes communautaires (INTERACT, ORATE, URBACT)

- INTERACT : la MOT a transmis à l'autorité de gestion du programme INTERACT ainsi qu'à quelques membres du comité de suivi une note faisant valoir le rôle que certains réseaux européens, dont la MOT, pourraient jouer à l'avenir dans la mise en œuvre de ce programme.
- URBACT : la MOT a transmis au secrétariat URBACT une note faisant valoir l'enjeu que représente la coopération transfrontalière urbaine (notamment les agglomérations transfrontalières) et la nécessité qu'URBACT 2 permette non seulement de financer des réseaux de villes impliquées dans les objectifs 1 et 2, mais aussi dans l'objectif 3.
- ORATE : la MOT a été officiellement consultée par l'unité de coordination du programme sur ce point, le programme ouvrant des possibilités intéressantes pour prendre en compte les territoires transfrontaliers.
- INTERREG 4C : la MOT a transmis au secrétariat technique du programme et à la Commission une note soulignant la contribution des territoires transfrontaliers à la stratégie de Lisbonne-Göteborg et l'intérêt pour ce programme de soutenir des projets impliquant ces territoires.

### V.5 CONTRIBUTION AUX DOCUMENTS "ETAT ET PERSPECTIVES DU TERRITOIRE DE L'UNION EUROPEENNE" ET A L' "AGENDA TERRITORIAL DE L'UNION EUROPEENNE 2007-2010"

L'élaboration d'un "agenda territorial européen", qui doit être approuvé par les 27 ministres de l'aménagement du territoire en mai 2007, vise à relancer le processus du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) en tenant compte du nouveau contexte européen : élargissement, agenda de Lisbonne-Göteborg, programmation 2007/2013 et réflexions sur le futur budget européen.

Dans ce contexte la MOT, au nom de ses adhérents, a transmis une contribution aux Présidences finlandaise puis allemande en proposant un certain nombre d'ajouts au projet de documents "Etat et perspectives du territoire européen" et à l'"Agenda territorial de l'Union européenne".

Alors même que la coopération transfrontalière constitue une priorité majeure de l'objectif 3 de coopération territoriale (plus de ¾ des crédits), et qu'elle concerne de nouveaux territoires (nouvelles frontières liées à l'élargissement, nouvelles frontières maritimes éligibles), elle est en effet relativement peu évoquée dans ces deux documents. La contribution de la MOT consistait ainsi à renforcer la prise en compte de la spécificité des territoires transfrontaliers, des coopérations qui y sont menées (coopération territoriale de proximité et la coopération maritime de proximité) et des outils appropriés comme le nouveau GECT. La MOT a également transmis des exemples de bonnes pratiques de la coopération transfrontalière.

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'année 2006, année de préparation des programmes Objectif 3 de coopération territoriale européenne, a été une année d'intense activité pour la MOT. Conformément aux orientations données par son Assemblée Générale, elle s'affirme en effet de plus en plus dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers. A ce titre :

- son réseau s'est augmenté en 2006 de 12 adhérents supplémentaires (1/3 d'associés en plus) ;
- le partenariat avec les Ministères français s'est approfondi suite au Rapport d'Alain LAMASSOURE ; pour la première fois des réunions avec les préfets frontaliers et les consuls de France se sont tenues à l'initiative du gouvernement français, réunions sur les sujets transfrontaliers à laquelle la MOT a été associée ; l'objectif : faire en sorte que le transfrontalier soit présent dans toutes les stratégies de l'Etat français ;
- à partir du recensement des besoins des collectivités locales adhérentes, la MOT est intervenue dans le même sens pour apporter sa contribution dans le **cadrage stratégique des futurs programmes européens** (CRSN, Programme National d'Assistance Technique, Agenda territorial européen...);
- les trois moteurs du développement de la MOT, l'assistance opérationnelle, la mise en réseau et les études stratégiques, ont bien fonctionné avec **l'ouverture de nouveaux champs d'activités**: les parcs naturels en transfrontalier, l'outre-mer (coopération Guyane-Brésil-Surinam), les études foncières en transfrontalier, la création d'un volet transfrontalier de l'Observatoire des territoires.

Une deuxième orientation donnée par l'Assemblée Générale concernait "le développement d'un **partenariat actif avec les Régions**". A ce titre, 5 Régions nouvelles (Nord-Pas-de-Calais, Région wallonne, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Guyane) et l'Etat d'Andorre ont adhéré à la MOT en 2006. Des contacts approfondis ont été explorés pour jeter les bases d'une collaboration active en 2007.

Cette assise forte du réseau de la MOT nous permet maintenant d'envisager avec détermination l'ouverture européenne. Des pas significatifs ont été franchis à cet égard en 2006 :

- la rédaction d'un **Guide pratique de la coopération transfrontalière** à la demande du Conseil de l'Europe,
- la montée en puissance du **projet INTERFORM**, réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières,
- la réalisation d'une étude sur les systèmes de gouvernance des **agglomérations transfrontalières en Europe**,
- l'organisation d'un séminaire à Metz sur la mise en œuvre du Groupement européen de coopération territoriale, en lien avec les Ministères français concernés, la DG Regio et les représentants de plusieurs Etats européens,
- le lancement, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> Anniversaire de la MOT, d'un grand colloque européen qui aura lieu à Lille les 8 et 9 novembre 2007 sur le thème "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien".

Alors, en route vers une EURO-MOT?
------------------------------------

# **ANNEXES**

### Annexe 1

# Nouveaux statuts de l'association votés à l'Assemblée générale 2006

### MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

### **STATUTS**

du 16 janvier 1998 modifiés par les Assemblées Générales extraordinaires du 8 octobre 2002 et du 15 juin 2006

#### Titre I: DISPOSITIONS GENERALES

#### **Article 1 - CONSTITUTION - DENOMINATION**

Il est fondé entre les soussignés et toutes les personnes physiques et morales qui adhéreront aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901, dénommée :

### " MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE".

#### Article 2 - OBJET

L'association a pour objet de promouvoir et faciliter la réalisation des projets opérationnels transfrontaliers initiés par l'Etat Français et les collectivités territoriales, et à cet effet, notamment, de :

- rechercher les solutions techniques, juridiques et financières, permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières,
- identifier les compétences et les financements nécessaires aux projets d'origines publiques ou privées,
- promouvoir les échanges d'expériences entre les sites transfrontaliers.
- mobiliser les ressources des services de l'Etat en lien avec celles des organismes associés à la Mission jusqu'à la constitution effective du Groupement d'intérêt Public dont la création a été décidée par le CIADT du 15 Décembre 1997.

1/8

De par sa nature, l'association a vocation à intervenir tant en France qu'en territoire étranger, plus particulièrement dans les pays de l'Union européenne et les pays limitrophes de la France non membres de l'Union.

L'association peut fournir des services en rapport avec l'objet ci-dessus défini tant à ses membres qu'à des tiers.

#### Article 3 - DUREE

La durée de l'association, initialement créée le 16 janvier 1998 pour une durée de 10 ans prorogeable par une Assemblée Générale Extraordinaire, est prolongée de 10 ans à compter du 16 janvier 2008. Cette durée peut être de nouveau prorogée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Article 4 - SIEGE

Le siège de l'association est fixé au lieu d'établissement de l'équipe technique, 38 rue des Bourdonnais – 75001 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire français, sur décision du bureau.

#### **Article 5 - MEMBRES**

Ne peuvent devenir membres de l'association que les personnes physiques ou morales françaises ou européennes qui sont partenaires de projets transfrontaliers ou concernés par les objectifs décrits à l'article 2 ci-dessus.

Les différentes catégories de membres sont les suivantes :

1 - Membres associés : les membres associés sont des personnes morales publiques ou privées représentant l'ensemble des personnes publiques et privées, sur un même territoire.

Les personnes morales associées sont désignées à l'unanimité par les membres du Bureau sur proposition des porteurs de projets du site concerné.

- 2 Membres de droit : sont membres de droit la DIACT, le Ministère chargé des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, la Caisse des dépôts et consignations, et les autres ministères Français concernés.
- 3 Membres adhérents : sont considérés comme tels, les personnes physiques ou morales, qui sont intéressées par le développement local intégré transfrontalier.

Jun 2/8

#### Article 6 - ADHESION

Toute demande d'adhésion, en qualité de membre adhérent, à la présente association, formulée par écrit, est soumise au Bureau qui statue sur cette admission sans avoir à justifier sa décision, quelle qu'elle soit.

#### Article 7 - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

- 1) par démission adressée par écrit au Président de l'association,
- 2) pour une personne physique, par décès ou par déchéance de ses droits civiques,
- 3) pour défaut de paiement de la cotisation, 3 mois après sa date d'exigibilité,
- 4) par exclusion prononcée par le Bureau, pour motif grave, laissé à l'appréciation du Bureau, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à fournir des explications écrites.
- 5) par perte des qualités spécifiques éventuellement requises définies à l'article 5, alinéa 2.

#### **Article 8 - RESSOURCES**

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations des membres dont le montant est fixé par le Bureau.
- les subventions.
- le produit des prestations de services qu'elle fournit tant à ses membres qu'aux tiers,
- toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

#### TITRE II: FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

#### Article 9 - ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau et le Président.

Un directeur assure la préparation et l'exécution des décisions de ces différents organes et le fonctionnement administratif, technique et financier de l'association.

Leurs rôles respectifs sont décrits ci-après.

3/8

#### Article 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 10-1 - Composition

Le Conseil d'Administration comprend :

- Les représentants des membres associés à jour de leur cotisation, à raison au plus d'un représentant par entité nationale concernée dans chaque site transfrontalier. Ils sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale.
- Le représentant de la Caisse des Dépôts.
- Les représentants des membres adhérents issus des quatre collèges suivants, nommés par l'Assemblée Générale après concertation de chaque collège en interne :
  - « Etats Régions » avec 3 représentants,
  - « Départements » avec 2 représentants,
  - « Entreprises » avec 3 représentants,
  - « Fédérations, réseaux et autres structures » avec 3 représentants.

#### Sont membres du collège :

- « Etats Régions » : les représentants des Etats et Etats fédérés, des régions françaises et collectivités territoriales étrangères de même niveau territorial,
- « Départements » : les représentants des départements français et collectivités territoriales étrangères de niveau territorial équivalent,
- « Entreprises » : les représentants des entreprises publiques et privées,
- « Fédérations, réseaux et autres structures » : les fédérations, les réseaux et autres structures n'entrant pas dans les catégories précitées.

En vue du renouvellement des mandats prévus à l'article 10-2, chaque collège fournit au Secrétaire un mois avant l'Assemblée Générale leurs propositions respectives concernant la liste de leurs représentants.

Les représentants de la DIACT, du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, et des autres ministères intéressés assistent aux réunions.

Le Président de l'association préside de droit le Conseil d'Administration.

#### 10-2 - Durée du mandat

Le mandat des représentants des membres de droit est défini par ceux-ci.

Le mandat des membres du Conseil représentant des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales prend fin lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante qui les a désignés; toutefois, ils peuvent siéger jusqu'à ce que l'assemblée délibérante dans sa nouvelle composition ait pourvu à leur remplacement.

Le mandat des représentants des autres membres associés et des membres adhérents est de 3 ans, renouvelable.

frus

#### 10-3 - Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président. Le directeur assiste à ces réunions et apporte les informations complémentaires demandées par le Conseil.

Le Conseil peut avec l'accord de tous ses membres accepter la présence d'un tiers à ses réunions.

Le Conseil délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président du Conseil ayant voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration directement intéressés par une décision soumise au Conseil ne peuvent prendre part au vote.

#### 10-4 - Rôle

Le Conseil a pour rôle de décider des propositions d'intervention de l'association préparées par le directeur en matière d'assistance opérationnelle et de définir les orientations et la mise en œuvre des fonctions "réseaux "transversales.

#### Article 11 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

En cas de vacance à la suite d'une démission ou de la perte des qualités requises, le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

#### Article 12 - LE BUREAU

#### 12-1 - Composition

Le Bureau comprend:

- le Président et les Vice-Présidents désignés par l'Assemblée Générale parmi les membres associés ainsi qu'un Vice-Président représentant une région française ou une collectivité territoriale étrangère de niveau équivalent, pour une durée de trois ans renouvelable.
- un représentant de la Caisse des Dépôts, membre de droit.

Les représentants des autres membres de droit peuvent assister aux réunions du Bureau.

Le Bureau est présidé par le Président de l'Association, ou en son absence par un Vice-Président ; il compte un secrétaire et un trésorier.

My 5/

#### 12-2 - Rôle et pouvoirs

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, il est investi des pouvoirs suivants:

- admissions et exclusions des membres,
- fixation des cotisations.
- passation des contrats de toute nature,
- gestion de la trésorerie,
- arrêté des comptes,
- préparation et suivi du budget.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle.

Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l'exception des admissions et exclusions de membres et de la fixation des cotisations.

#### 12-3 - Fonctionnement

Le Bureau se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou par la moitié de ses membres.

Il délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Il est rédigé un relevé de décisions des séances du Bureau.

#### **Article 13 - LE PRESIDENT**

#### 13-1 - Désignation

Le Président est choisi par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette désignation interviendra lorsque l'Assemblée Générale désignera les membres du Bureau, comme prévu à l'article 12-1.

#### 13-2 - Pouvoirs

Le Président est doté du pouvoir de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Il convoque le Conseil d'Administration, le Bureau et l'Assemblée Générale.

Il délègue au directeur les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions définies à l'article 14.

fre 6/8

Il peut pour un acte précis, déléguer ses pouvoirs à un membre du Bureau. En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

#### Article 14 - LE DIRECTEUR

Le directeur est choisi par le Bureau.

Il est placé sous l'autorité du Président et agit par délégation de celui-ci.

Il participe à toutes les réunions des organes de l'association.

Il assure 4 fonctions essentielles:

- 1 Assistance aux projets transfrontaliers
- 2 Animation du réseau (fonctions transversales)
- 3 Fonctionnement de l'association
- Interface avec les membres fondateurs, associés et adhérents
- Préparation et exécution des décisions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale
- 4 Gestion administrative et financière de l'association

A cet effet, il a notamment le pouvoir de recruter et révoquer le personnel de l'association ainsi que, le cas échéant, de donner son accord sur la désignation des personnes pouvant être mises à disposition par des membres de l'association.

#### Article 15 - L'ASSEMBLEE GENERALE, COMPOSITION ET POUVOIRS

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation, à la date de convocation de ladite Assemblée.

Elle est seule compétente pour :

- modifier les statuts, réserve faite du transfert du siège social et de la fixation des cotisations, et prononcer la dissolution de l'association,
- contrôler la gestion du Bureau,
- approuver les comptes de l'exercice clos,
- voter le budget.

#### Article 16 - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'il en est besoin, sur convocation du Président de l'association.

La convocation est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date prévue.

L'Assemblée délibère valablement si la moitié au moins des membres est effectivement présente. A défaut, l'Assemblée est convoquée à nouveau ; elle siège alors quel que soit le nombre des membres présents.

Elle délibère à la majorité, relative ou absolue selon qu'il s'agisse d'une AGO ou AGE, des membres présents ou représentés. En remettant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution mis à l'ordre du jour par l'auteur de la convocation de l'assemblée et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet.

La modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être adoptées que si 2/3 des membres sont présents ou représentés.

#### TITRE III DISPOSITIONS FINALES

#### Article 17 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale des membres :

- nomme un ou plusieurs liquidateurs et fixe leur rémunération,
- prend toute décision relative à la dévolution de l'actif net subsistant sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs apports.

Fait à Paris

Le 15 juin 2006

Mulli Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

Mulli

En trois exemplaires conservés au siège social de l'association, plus un exemplaire destiné à la Préfecture

Le Président Pierre MAUROY

### Annexe 2

# Objectifs 2006 de la MOT



### Objectifs 2006

Les objectifs opérationnels de la MOT pour l'année 2006 se situent dans le cadre des orientations et des objectifs généraux votés par l'Assemblée Générale pour la période 2005-2007.

**Au titre de la première orientation :** « ancrer la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général, outil d'une véritable stratégie de développement des projets et espaces transfrontaliers », les objectifs pour l'année 2006 seront

#### 1. En terme d'assistance opérationnelle

Avec l'arrivée d'un directeur du développement

- augmenter de manière significative le volume de l'activité d'assistance aux intercollectivités transfrontalières (espace franco-genevois, espace Mont-Blanc, Lille district européen, parcs naturels régionaux, eurodistricts,...), notamment en les aidant à constituer des outils de gouvernance ou de maîtrises d'ouvrages transfrontalières,
- expérimenter de nouvelles formes d'assistance opérationnelle notamment en lien avec les SGAR, les directions régionales de la Caisse des Dépôts et les Régions.

#### 2. En terme d'assistance technique aux porteurs de projets transfrontaliers

Il s'agit de développer les actions d'information, de communication et d'échange sur les pratiques, destinées à alimenter les acteurs du transfrontalier et à faciliter leur mise en réseau.

- Pour l'année 2006, les actions suivantes sont programmées :
  - la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 4 500 exemplaires,
  - la production de 11 newsletters traduites en deux langues.
  - la production d'un cahier thématique sur « les transports transfrontaliers »,
  - l'évolution du site Internet avec la création d'un Extranet et la production de newsletters électroniques,
  - la création d'un nouveau site Internet dédié à la formation en transfrontalier,
  - la poursuite de l'effort de traduction de nos publications en plusieurs langues,
  - la mise à jour et l'impression de nouvelles cartes,
  - l'organisation de 3 séminaires d'information et d'échanges de pratiques (préparation des acteurs en vue du futur Objectif 3 sur la « coopération territoriale européenne », Groupement européen de coopération territoriale (GECT),...).

- Pour la prochaine période de programmation :
  - préparer le contenu d'un futur programme national d'assistance technique (PNAT).

#### 3. En terme d'aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider l'Etat et les régions à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière dans leurs politiques territoriales et à l'inscrire dans un cadre européen. 2006 sera de ce point de vue une année charnière particulièrement importante pour préparer la future programmation européenne pour la période 2007-2013. A ce titre les principales actions seront les suivantes :

- contribuer à la définition du cadre de référence stratégique national (CRSN) particulièrement dans sa dimension coopération territoriale,
- mener à bien l'étude stratégique sur les solidarités transfrontalières (mécanismes financiers) et la rédaction d'un vademecum à destination des acteurs,
- en lien avec la DIACT
  - réaliser une mission de suivi et d'accompagnement des projets de coopération métropolitaine à composante transfrontalière,
  - jeter les bases de la création d'un volet transfrontalier de l'observatoire des territoires,
- à la demande du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, poursuivre les actions engagées sur les transports transfrontaliers, les problèmes fonciers....
- développer le partenariat avec les autres ministères, Ministère de l'Intérieur (droit à l'expérimentation), Ministère des Affaires étrangères (suivi du Traité de Bayonne),
- veiller à l'adaptation permanente des réglementations administratives et juridiques (district européen, GECT,...).

#### 4. En terme de consolidation du réseau

- augmenter le nombre des adhérents à l'association avec un objectif de croissance de 10 %,
- faire une recherche spécifique en direction des collectivités des pays voisins.

#### Au titre de la deuxième orientation : « développer un partenariat actif avec les Régions »

- diffuser largement le cadre stratégique partenarial avec les régions frontalières défini par les instances de la MOT,
- développer plus particulièrement les contacts bilatéraux avec 2-3 régions pour mettre ce cadre en pratique afin de faciliter l'articulation des programmes et des projets,
- modifier les statuts de l'association pour ouvrir le Conseil d'Administration aux régions et départements et faciliter ainsi la coopération avec les intercommunalités.

**Au titre de la troisième orientation :** « aller vers un positionnement de la MOT à l'échelle européenne pour la période 2007-2013, en investissant progressivement le champ du transfrontalier au niveau européen »

Pour 2006, les actions suivantes sont d'ores et déjà prévues :

- l'animation et la coordination du projet européen « INTERFORM » (réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières),
- la préparation d'un autre projet sur les agglomérations transfrontalières en lien avec les sites français intéressés,
- la recherche d'un partenariat actif avec les programmes européens INTERACT, ORATE et URBACT pour l'assistance technique européenne appliquée au transfrontalier,
- le renforcement de la présence de la MOT auprès des instances communautaires et des organismes représentatifs au plan européen, dans la perspective d'une ouverture résolument européenne.